

Effectif légal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 09

L'an deux mil vingt et deux, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2022.

Étaient présents : M. Pierre Marie GAREL, M. Denis BIAVA, Mme Linda WATSON, M. Pierre PEUCH, Mme Liliane CHEVERT, Armelle FUSTEC ; M. Guy PHILIPPE ; M. Nicolas BILLIOU

Absent excusé : Mme Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER (procuration à Nicolas BILLIOU)

Absents : M. Richard MOREL ; M. FLOURY Antoine ;

Secrétaire de séance : Guy PHILIPPE

Délibération n°1 – 05 12 2022 – avis PLUI –Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-15 ;

Vu les délibérations en Conseil Communautaire, en date du 26 septembre 2017, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les modalités de gouvernance et de concertation ;

Vu les délibérations en Conseil communautaire du 17 mai 2022 et 30 septembre 2019 prenant acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération en Conseil Communautaire, en date du 27 septembre 2022, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et tirant le bilan de la concertation ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour, 0 voix contres et 0 abstentions, de :

- Emettre un avis FAVORABLE au projet de PLUI arrêté par le Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2022 ;
Propose d'assortir son avis des remarques, demandes de précisions et adaptations suivantes :
- Ces propriétés ont des dépendances qui pourraient changer de destination.

PROPRIETAIRE	ADRESSE	ZONAGE
LE JAN Thérèse	1 Lech an Bescond	B 929
HENRY Adrien Coastascorn	Lech an Guistinen	B 174
FOUCHER DOMINIQUE 16 RUE DU DOCTEUR AMBROSINI 78300 POISSY	Pen An Crach	A 380
BECKER Clémence LE FOULER Hélène	2 Kerguen	A 826
MEEDER HENDRIKUS MARINUS	1 Kerguen	A 517

CHOUZENOUX James	Kervisiou	A 700
MOUSSY Fabrice	Lézuel	A 822 - 778
LE TREUST Rosalie	4 Keronal	A 762
LANNESHOA Serge	1 Kergroas	B 696
BOUGET Elisabeth	Ty Plous	A 1109
3 KERILUT 22540 PEDERNEC	Lech an Park	A 1203
Guy PHILIPPE	Pen An Barrière	A 103
ARZUL David	Ty ar Bonniec	A 56 et 61
ETHIS Emmanuel	Traou Venec	A 125
FUSTEC Alan	Keraniou	A 649
CASTILLO René	Kerfantan	A 848
RUCHE Christophe	3 Kernevez	A 369
BOUGET Nadia	4 Kerjacob	A 278
BOUGET Henri	2 Kerbars	B 402
GILARDEAU Marlon	Lech Derrien	B 372
19 RUE BOBILLOT 75013 PARIS	La Chavraie	B 899
LE CABEC Marie Thérèse	Kervennou	B 814
ROUSSEL Jeannine	Derven	B 325
PEUCH Michel	Kerprat	B 1007
PEUCH Pierre	Lézerzot	B 893
PEUCH Pierre	Le Goas Vihan	B 773
PEUCH Gérard	Kerhort	B 784
DARCHE Joël	Kervat Goueno	B 982
CREURER Lydia	Pen Allée	B 573
LASBLEIZ Marianne	Le Logeou	B 552
2 RUE DE LA CARRIERE 22360	2 Kerbiguet	A 968 - 969
LANGUEUX	3 Kerbiguet	B 613
HENRY Bernard	Kerhalic	A 415
5 IMP DU RUSQUET 22300 LANNION	Le Launay	B 338
L ANTON Madeleine et HOCH Louis		
83 RUE MICHELET 95320 ST LEU LA FORET		
JOUSSET Françoise		
CALLAC Alain		
DUCHEMIN Christian		
13 Rue de l'église		
91370 VERRIERES LE BUISSON		
KOLASKO Sophie		
SECONDAT DE MONTESQUIEU Charles		
12 Rue de Varize - 75016 PARIS 16		

Ces propriétaires seront invités à se rendre aux permanences du commissaire-enquêteur.

- Autres demandes :

- o au niveau du château (Ty ar Bonniec), il est demandé une modification de zonage : passage en Ae, pour les parcelles A 56 - 57 – 58 -60 - 61
- o Mise en place d'une STECAL à Ty ar Bonniec (château de Bréldy) : parcelles A 56 – 57 – 58 - 60 et 61
- o Prise en compte du plan de gestion forestier sur le domaine du château de Bréldy.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance
du 5 décembre 2022 a été affiché à la porte de la mairie
le 8 décembre 2022.

Fait et délibéré le 8 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire de la commune de BRÉLIDY,
Pierre Marie GAREL